

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3954>

Au journal officiel du 24 avril 2013

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 24 avril 2013

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Développement économique des outre-mer (régime social du bonus exceptionnel) / Modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens paramédicaux territoriaux

[1]

Aménagement du territoire

– Loi n° 2013-337 du 23 avril 2013 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2013 le [régime social du bonus exceptionnel outre-mer](#) NOR : OMEX1307188L

Concours et examens

– Décret n° 2013-339 du 22 avril 2013 fixant les [modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens paramédicaux territoriaux](#) NOR : INTB1305665D [2]

[L'intégralité du JORF n°0096 du 24 avril 2013](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le recrutement des techniciens paramédicaux territoriaux s'effectue par un concours sur titre ouvert par spécialité. Il est organisé par les centres de gestion et les collectivités et établissements eux-mêmes lorsqu'ils ne sont pas affiliés aux centres. Les candidats doivent être titulaires des diplômes mentionnés à l'article 4 du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 portant statut particulier de ce cadre d'emplois. Le concours comporte une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury. Le décret précise les modalités d'organisation du concours.